

# Compte Rendu

## Rencontre Inter-Conseils Citoyens Indépendants

---

*Samedi 19 mars 2016*

### **Introduction**

Pascal Clouaire, adjoint à la démocratie locale rappelle :

- ✓ La volonté de la Ville de Grenoble est de développer la démocratie locale. Les conseils citoyens indépendants sont l'un des trois outils essentiels de démocratie locale développés par la municipalité, avec le budget participatif et l'interpellation et la votation citoyenne.
- ✓ Comme prévu dans la charte de fonctionnement des conseils citoyens indépendants votée par le conseil municipal, la Ville a mis en place un comité de suivi et d'évaluation de ces conseils. Pour rappel, il est composé de membres des Conseils Citoyens Indépendants, de personnalités qualifiées et d'élus. Son objectif est de définir des critères d'évaluation permettant d'analyser la participation aux Conseils Citoyens Indépendants et de mesurer l'impact de ces Conseils sur les politiques publiques. Il s'est déjà réuni deux fois et travaille actuellement sur les modalités de suivi de votre action avant de formuler des premières préconisations fin 2016.
- ✓ Vous nous avez alerté des difficultés que vous rencontrez en terme de composition et d'effectif. Nous avons bien entendu que ces questions ne pouvaient attendre les préconisations du comité de suivi et d'évaluation et qu'il s'agissait de pouvoir répondre rapidement. C'est pourquoi nous allons consacrer une partie de la matinée à réfléchir collectivement aux actions à mener, voire aux modifications nécessaires à la Charte de fonctionnement pour vous permettre de répondre à ses défis. Ainsi, si nous pouvons construire un consensus entre nous, la Ville de Grenoble et vous, les Conseils citoyens indépendants, autour de ces questions, cela nous semble une base légitime pour procéder rapidement à d'éventuelles modification de la Charte.

Une représentante de l'association de gestion des conseils citoyens indépendants annonce l'organisation de l'Assemblée générale de l'association le 28 avril 2016 à 20h à la Maison des Habitants du centre-ville qui permettra de voter des modifications des statuts.

### **Atelier « composition et renouvellement des conseils citoyens indépendants »**

#### ***Répartition des participants en deux groupes.***

De nombreux conseils citoyens indépendants ont alerté sur différentes problématiques quant à leur composition et au renouvellement de leurs membres. Il nous a donc semblé urgent d'aborder cette question avec vous sans attendre les préconisations de la commission de suivi et d'évaluation prévues pour le dernier trimestre 2016.

Pour rappel, les CCI disposent d'un budget annuel de 60 000€ dont une partie peut être utilisée pour répondre à ces problématiques.

**Chaque groupe est appelé à échanger à partir des quatre questions clés suivantes :**

- ✓ La durée du mandat prévue (2 ans) doit-elle évoluer ?
- ✓ Comment retrouver un nombre de membres impliqués plus important au sein des CCI ?
- ✓ Comment retrouver durablement un équilibre entre volontaires et tirés au sort au sein des CCI ?
- ✓ Comment accueillir au fil de l'eau des citoyens intéressés par le travail du CCI ? Quelle distinction entre ces personnes et les membres « officiels » des CCI ?

## **Groupe 1**

- ✓ **La durée du mandat prévue (2 ans) doit-elle évoluer ?**

Il semble qu'un mandat de trois ans exceptionnel, car lié au démarrage des conseils citoyens indépendants, serait pertinent. Les premiers membres resteraient donc de juin 2015 à juin 2018. Par contre, les membres qui souhaitent rester une année supplémentaires devront en faire la demande. On ne serait donc pas sur un renouvellement automatique.

A noter que cette durée permet aussi de mettre en place mécaniquement un renouvellement progressif des membres entre ceux qui restent trois ans et ceux qui seront recrutés au bout de la deuxième année à la place des membres qui n'ont pas souhaité faire la troisième année.

- ✓ **Comment retrouver un nombre de membres impliqués plus important au sein des CCI ?**

Nécessité de lancer une nouvelle campagne de recrutement en juin 2016, tant pour les volontaires que les tirés au sort. Pour ces derniers, il est important de trouver une autre méthode que celle du tirage sur sort sur liste électorale.

Ce recrutement de nouveaux tirés au sort devrait pouvoir avoir lieu chaque année.

Deux questions se posent :

- Qui organise ce tirage au sort ? la Ville ? les conseils citoyens ?
- Qui le finance ? La Ville ? les conseils citoyens ?

- ✓ **Comment retrouver durablement un équilibre entre volontaires et tirés au sort au sein des CCI ?**

Un enjeu fort : réussir l'accueil des tirés au sort pour les garder. Ce sera sans doute plus facile dans cette phase où les conseils citoyens sont à présent en place et opérationnels.

La Ville doit confier plus de missions concrètes aux conseils citoyens indépendants

- ✓ **Comment accueillir au fil de l'eau des citoyens intéressés par le travail du CCI ? Quelle distinction entre ces personnes et les membres « officiels » des CCI ?**

Côté volontaires, des habitants doivent pouvoir venir en cours de mandat et être considérés comme volontaires pour être membre du conseil. Ainsi, si des places sont disponibles, ils pourraient ainsi devenir officiellement membres du conseil citoyen.

## Groupe 2

### ✓ **La durée du mandat prévue (2 ans) doit-elle évoluer ?**

Enjeu de stabilité des membres pour consolider et transmettre les actions engagées

En phase de démarrage, deux ans, c'est trop court

Pourquoi ne pas aller vers un renouvellement par tiers.

Banaliser la première année du fait de la mise en place du système

Attention à ne pas rester trop longtemps non plus

Intégrer de nouveaux membres au fil de l'eau pour éviter les départs massifs.

### ✓ **Comment retrouver un nombre de membres impliqués plus important au sein des CCI ?**

Renouveler des campagnes de communication annuelle pour recruter de nouveaux volontaires.

Modifier la charte pour recruter des citoyens volontaires.

Faire de l'aller vers dans les quartiers (pied d'immeuble, vide-grenier, marchés, fête des voisins, etc.

Garder la limite de 20 volontaires ?

### ✓ **Comment retrouver durablement un équilibre entre volontaires et tirés au sort au sein des CCI ?**

C'est un bilan à court terme. Il faut voir sur le long terme.

Les « tirés au sort » sont importants car ils constituent une source de légitimité pour les CCI.

Attention aux sollicitations trop importantes de la mairie et des autres.

Il faut avoir du concret à proposer aux « tirés au sort » pour qu'ils restent. Veiller aussi à s'adapter aux personnes qui n'ont pas internet.

La mairie donne une nouvelle liste de citoyens tirés au sort, puis les CCI les contactent pour leur proposer de s'impliquer.

Il est important de ne pas se limiter aux listes électorales. Il faut trouver des listes plus exhaustives (cadastre, compteur d'eau, quelles listes utilisées ?). Pourquoi ne pas s'inspirer de la technique d'Eric Sanson pour tirer au sort ?

### ✓ **Comment accueillir au fil de l'eau des citoyens intéressés par le travail du CCI ? Quelle distinction entre ces personnes et les membres « officiels » des CCI ?**

Il est important de pouvoir leur faire une place en tant que membres associés et de leur donner un statut qui reconnaît leur engagement.

## Retours des groupes et suites

Afin d'avancer rapidement sur les différentes propositions d'évolution de la charte de fonctionnement évoqués dans chacun des groupes pour faire face aux difficultés rencontrées en terme de composition et d'effectif, il est proposé l'organisation d'un temps d'échange Ville-CCI en amont de l'Assemblée générale de l'ACCIG du jeudi 28 avril 2016.

Les évolutions débattues ce jour-là seront :

- Recrutement de nouveaux membres « tirés au sort » via la méthode sur cadastre d'Eric Sanson avant l'été 2016.
- Validation partagée Ville-CCI des propositions de modifications de la Charte sur les points suivants :
  - ✓ La gestion associée avec les Tables de quartier n'est plus automatique mais doit rester possible avec l'accord des tables de quartier et une co-construction des modalités de gestion partagée.
  - ✓ Obligation de faire appel une fois par an aux listes complémentaires de volontaires lorsque le collège des volontaires est incomplet et que celles-ci n'ont pas déjà été « épuisées ».
  - ✓ Possibilité de recruter les actuels membres associés (personnes qui ont manifesté un intérêt pour s'impliquer dans le Conseil citoyens indépendant) pour compléter le collège des « 20 volontaires tirés au sort », et ce au fil de l'eau.
  - ✓ première année de fonctionnement neutralisée (juin 2015-juin 2016) pour la prise en compte de la durée du mandat.

Il est proposé que la validation des modifications de la Charte implique un accord de la Ville et un accord de la majorité des Conseils citoyens indépendants (un vote par CCI lors du temps de travail partagé du 28 avril 2016. A noter que le principe d'un vote par CCI et non d'une personne = 1 vote est ressorti des ateliers thématiques de la deuxième partie de matinée.

## Groupes thématiques

### Atelier 1 : Les enjeux de communication et de mobilisation de chaque conseil citoyen indépendant sur son territoire

La question était de savoir comment faire en sorte que les CCI soient visibles et lisibles auprès des habitants, ce qui est l'un des objectifs des CCI.

- **Rôle et définition des CCI :**

L'atelier a été l'occasion de revenir sur le rôle et la définition des CCI. Les CCI sont des facilitateurs et accompagnateurs de projets. Leur rôle est de poser des questions auprès du conseil municipal, d'être des médiateurs de l'action municipale, de porter des actions avec d'autres associations (Par exemple, le CCI C a porté une question avec le collectif de l'Orangerie), de présenter le budget participatif.

Le rôle des CCI est également de s'occuper des habitants qui n'ont pas la parole. Il existe une volonté de recueillir la parole des habitants (par exemple, celle de la communauté Gitane de Châtelet/Abbaye). L'idée est de ne pas se limiter à une démarche descendante pour être dans une démarche horizontale en mettant en lien les habitants au sein d'un même périmètre.

Cela a soulevé la question de la prise de position politique vis-à-vis des acteurs du quartier. Par exemple, le CCI A envisagé de se positionner concernant le maintien d'éducateur CODASE. A priori, cette possibilité est envisageable. La règle pourrait être d'organiser un vote par CCI pour arrêter une position (comme, par exemple, le CCI C concernant le soutien au Collectif de l'Orangerie).

Constat : belle plus-value que de porter des questions auprès des instances politiques et de valoriser des initiatives des autres acteurs du quartier. Poser une question en conseil municipal est une véritable fonction, mais est-ce la seule ?

- **Comment être connu dans son quartier et comment se présenter ?**

Présenter publiquement l'ensemble des membres des CCI est délicat et pose des questions par rapport à la CNIL : rendre publique la liste des membres des CCI comprend des contraintes juridiques et il y a donc une certaine contradiction entre la loi et l'engagement des membres des CCI. Une suggestion pouvait être de publier un trombinoscope avec les prénoms des conseillers. Pourtant, lors de l'atelier, certains conseillers ont indiqué vouloir conserver une forme d'anonymat. D'autres conseillers ont eu tendance à considérer comme naturel que leur identité soit rendue publique. Lors de la restitution, il a été rendu compte de ce débat.

Afin d'être davantage connu, l'atelier a pointé la possibilité d'inviter les autres acteurs du quartier comme les Unions de Quartier ou de systématiser un contact avec ces acteurs de la vie de quartier.

- **Quelle sollicitation ?**

Certains CCI ont fait l'objet de sollicitations extérieures et se sont posé la question de leur positionnement lorsqu'un chercheur les sollicite (par exemple pour le CCI E sur la ZAC Flaubert) ou une union de quartier. Lors de l'atelier, certains conseillers ont considéré que le nombre de sollicitations extérieures ne devaient pas être trop important pour ne pas être « saturés ».

Il existe aujourd'hui une envie « d'aller vers » de la part des CCI pour permettre de connaître les quartiers, de rencontrer les habitants et d'être des facilitateurs. Cela peut se concrétiser par l'organisation de déambulations en vélo pour se rendre visible (comme au CCI F). Les outils numériques semblent, eux, être une solution partielle puisque tout le monde n'a pas internet.

- **Comment arriver à susciter l'intérêt des habitants ? Que leur dire ? Comment se positionner vis-à-vis des habitants, quels services peut on leur offrir ?**

La question de l'ouverture de boîtes aux lettres pour les habitants, d'un rôle de « cahier de doléance » a été abordée. Il apparaît que les CCI ne sont pas des élus et ne sont pas là pour prendre en charge les doléances des citoyens car ils risquent de ne pas toujours pouvoir y répondre.

Le constat est que l'on demande au CCI de faire un travail de professionnel alors qu'ils sont en limite de compétences et de disponibilité. Pose la question des buts pour un CCI et des moyens à mettre en place. Il est également possible de retourner la question : qu'est-ce que les habitants peuvent faire pour le CCI ? Une assistance par un professionnel pour structurer de telles actions a été envisagée.

**Plusieurs suggestions ont été formulées :**

- ❖ participer à des animations de quartier « au pied des immeubles »
- ❖ Créer des permanences dans les Maisons Des Habitants
- ❖ recueillir des cahiers de doléance.
- ❖ créer un document de communication avec une partie commune à tous les CCI et un recto personnalisé par CCI. Cela pose la question du financement d'un tel document.
- ❖ Renvoyer aux Unions de quartier ou aux autres associations les doléances des habitants
- ❖ Etre ancré dans son quartier
- ❖ Porter des questions auprès des instances politiques et notamment lors des Conseil Municipaux
- ❖ Favoriser les initiatives avec les autres acteurs du quartier comme par exemple en systématisant le rapport avec les Unions de Quartiers avec une obligation faite à chaque CCI de contacter chaque union de quartier.

**Demande :**

Avoir une page dans « Gremag » pour présenter et positionner les CCI.

A noter que la demande a bien été prise en compte par Pascal Clouaire qui a fait la demande à la Direction de la communication de pouvoir avancer rapidement sur cet objectif partagé.

## Groupe 2 : Quelles modalités de débat et de décision au sein des conseils citoyens indépendants ?

### **Etat des lieux :**

Les modalités de débats au sein des CCI diffèrent selon les CCI : certains ont formalisé un règlement intérieur ce qui permet, lorsque de nouveaux conseillers arrivent dans un CCI, d'expliquer clairement le fonctionnement; un CCI a décidé qu'à partir de trois absences, un membre d'un CCI pouvait être « radié ». Certains disposent d'un modérateur pour la gestion des mails.

Les modalités de prise de décision : jusqu'à présent, il n'y a pas eu de décisions trop difficiles à prendre. Si le nombre de participants favorise la prise de décision par « consensus », tous les CCI semble fonctionner à la majorité des voix. Cette majorité varie toutefois selon les CCI : majorité à 75%, pondération selon le nombre de présents, majorité à 50%.

L'atelier a permis d'exprimer une certaine vigilance à propos de la maîtrise des outils numériques par tous et notamment pour les nouveaux conseillers.

Il est préconisé de recourir à des techniques d'animation adaptée et de conserver des archives des réunions de CCI qui permettent aux nouveaux arrivants de mieux comprendre le fonctionnement de chaque CCI.

La question des instances d'arbitrage en inter-CCI a été posée. Le constat est que le mode de décision actuel n'est pas toujours très démocratique.

### **Propositions :**

- ❖ Pour la réunion du 28 avril, il serait préférable que chaque CCI ait le même poids dans la décision et que ce ne soit pas en fonction du nombre de participants. Cela signifie que chaque CCI dispose d'une voix dans la décision.

Ville : en accord avec cette proposition qui implique que chaque CCI arrive avec une décision préalablement débattue.

### **Questions :**

Est ce qu'on a le droit de radier des conseillers des CCI ?

## Groupe 3 : Comment travailler collectivement sur des thématiques partagées par plusieurs conseils citoyens indépendants ?

- **Etat des lieux :**

Les commissions inter-CCI traitent de sujets communs et transversaux à tous les CCI et se distinguent des groupes de travail qui sont, eux, internes à chaque CCI. A partir des besoins communs se sont constituées plusieurs commissions thématiques comme par exemple la Commission « communication ». D'autres commissions sont en réflexion. L'ACCIG demande que soit constituée une commission sur les questions municipales ; d'autres seraient à créer sur les questions de la jeunesse, de la culture ou des transports ainsi que sur la participation au Comité d'évaluation des politiques publiques. Attention toutefois à ne pas multiplier les commissions.

- **Fonctionnement :**

L'atelier préconise de fonctionner selon des règles communes à chaque commission avec notamment une modalité de vote attribuant une voix à chaque CCI.

Il faut également s'attacher à définir un périmètre précis pour chaque commission. Par exemple, la commission « communication » s'était demandé si son sujet était la communication interne ou externe. Elle a ensuite décidé de travailler sur les deux thématiques : elle va créer un site internet avec un espace partagé pour chaque CCI où des documents pourront être téléchargés de manière confidentielle ou ouverte à tous les CCI ; une liste de mail sous forme d'annuaire sera créée pour renforcer la communication inter-CCI et ainsi permettre d'être réactif lorsqu'il est question de créer une commission sur un sujet. Dans le même temps, la Commission « Communication » a travaillé sur un bulletin papier pour toucher l'ensemble des utilisateurs y compris ceux qui n'ont pas accès à Internet.

- **Articulation sur les thématiques :**

Il faudrait encourager les CCI à rencontrer les Unions de Quartier et les associations de secteurs pour savoir sur quoi elles travaillent car il y aurait de bonnes choses à prendre. S'articuler avec les tables de quartiers pour les CCI dont le secteur comprend un tel dispositif.

### **Propositions de l'atelier :**

- ❖ les directeurs techniques de la ville pourraient contacter directement les CCI lorsqu'ils abordent une thématique pour permettre aux CCI de se positionner.
- ❖ Un professionnel intervienne pour coordonner et animer les réunions pas sur le contenu mais sur les questions « administratives » (Compte Rendus). Cela permettrait d'alléger le travail à mener dans un CCI. En effet, le budget permettrait de recruter deux temps plein.

### **Demande :**

Disposer d'un espace sur Gremag à animer par les CCI. La commission communication pourra s'en saisir pour organiser la gestion de cet espace.



## Groupe 4 : Quelle offre de formation pour les citoyens mobilisés ?

Atelier qui rejoint plusieurs points abordés avant et qui constitue le début d'une réflexion sur la question de la formation. Cette question étant nouvelle, il a semblé important aux membres des CCI que les CCI aient leur mot à dire sur les formations à envisager.

- **Pourquoi ?**

L'atelier part du constat que certains membres de CCI ont besoin d'en savoir davantage sur la manière dont fonctionne la ville et qu'il pourrait être intéressant de garantir un socle de connaissance commun à tous. Une formation pourrait servir à gagner en efficacité et en pertinence sur les sujets débattus au sein des CCI ou sur des projets déjà imaginés.

Plusieurs thèmes ont été abordés : le fonctionnement global des CCI, comment identifier les bons interlocuteurs en fonction de son projet, comment cerner l'aspect organisationnel de la ville, comment manier des outils techniques (gérer des doodles, des mails et des outils pour communiquer avec l'extérieur). Ces formations pourraient être un moyen d'aller vers les autres et d'avoir de la formation pour organiser des événements.

Pour les nouveaux membres faire une petite formation sur l'utilité des CCI, leur organisation, les outils utilisés etc, pourrait permettre d'assurer leur inclusion.

- **Pour qui et sous quelles formes ?**

Il s'agirait d'ouvrir ces formations à tout le monde, de ne pas se limiter aux membres des CCI. L'atelier a mis en avant la nécessité de penser une offre de formation pas trop rébarbative. Il a été question de s'appuyer sur des citoyens qui ont des compétences pour être formé et éviter quelque chose de trop didactique. Faire appel à tout le monde et pour tout le monde.

### **Propositions :**

- ❖ Conserver l'indépendance des CCI sur cette question en abordant des thèmes proposés par les Cci et pas en se voyant imposer des thèmes de formation.
- ❖ constitution d'un groupe de volontaire pour travailler sur cette question.

**Question :** comment le gérer au niveau des salles, du financement.